

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 6, no 1, lundi 16 janvier 2006

**Convention sur la diversité des expressions culturelles : La phase de ratification par les États membres est engagée!**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Publications récentes

- Révolution numérique et industries culturelles , par Philippe Chantepie et Alain Le Diberder - Paris, La Découverte, Collection Repères , 2005

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- UNESCO - Contenu créatif: Radio, télé, nouveaux médias: " Soutien à la créativité et à l'innovation dans la production des contenus locaux pour la radio, la télévision et les nouveaux médias", le 14 octobre 2005
- CEDEAO - La culture au cœur du développement – 29 août 2005
- OCDE - L'avenir de l'économie numérique: création de contenu numérique, distribution et accès – 30 et 31 janvier 2006
- Australie – Stratégie pour le développement des industries créatives (Queensland Creative Industries Strategy- A Framework for the Future - Queensland Government, State Development and Innovation), 2005
- Belgique - Refonte de la Politique culturelle de la Communauté française - 7 novembre 2005
- Cameroun - Création d'une Société pour le développement des médias africains – Douala, 12 octobre 2005
- Canada - Étude comparative du financement des arts dans divers pays: Résultats préliminaires - Claire McCaughey, Conseil des Arts du Canada, Octobre 2005.
- Mali – Financement de la culture : Lancement d'un programme de promotion des activités artistiques et culturelles (PSIC) – 10 septembre 2005
- Nouvelle-Zélande - Stratégie culture et patrimoine 2005-2009 ( Ministry's Statement of Intent for the period 2005 to 2009 ), le 19 mai 2005 – 2005/05/19
- Québec – L'impact de la mondialisation sur les industries culturelles et créatives - Rapport 2 , Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM), ÉNAP, décembre 2005, 2005/12

#### Publications récentes

**Révolution numérique et industries culturelles , par Philippe Chantepie et Alain Le Diberder - Paris, La Découverte, Collection Repères , 2005**

Cet ouvrage présente les principaux paramètres de la révolution numérique et la

manière dont ils s'amalgament aux processus économiques et normatifs dans le cadre de la mondialisation. L'analyse précise les impacts de tels changements sur les industries de contenu, en mettant l'accent sur certaines filières des industries culturelles. Dans la note de présentation qu'en dresse l'anthropologue Anne-Marie Robert, elle affirme que les industries culturelles sont, à plusieurs égards, des industries de contenu, aussi ressentent-elles les effets du développement des nouvelles technologies à divers niveaux. Chaque secteur subira l'influence de la numérisation en fonction de ses attributs intrinsèques. Ainsi sont exposées tour à tour les caractéristiques propres du nouveau paradigme numérique et de son évolution à travers ses impacts sur les secteurs du disque, de la télévision, du cinéma et des jeux vidéo, à la lumière des particularités de chacun de ces secteurs.

Une analyse économique des développements engendrés par la production et l'exploitation numérique est ensuite présentée, permettant de constater véritablement l'ampleur des changements sur l'offre et la demande, au niveau des diffuseurs et des consommateurs. Les auteurs exposent également les défis liés à la régulation de la communication numérique et notamment, les questions posées par l'internationalisation des régulations – face aux limites des régulations sectorielles nationales; par l'interdépendance croissante des différents secteurs; par le droit de propriété intellectuelle et artistique; et par le droit de la concurrence dans un tel contexte. Les auteurs terminent par un rappel des stratégies et tendances constatées à l'ère de la mutation numérique et, dans l'ensemble, mettent à profit leur expérience concrète du phénomène pour en illustrer les manifestations.

- [Révolution numérique et industries culturelles](#) 

[Haut de la page](#) 

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### **UNESCO - Contenu créatif: Radio, télé, nouveaux médias: " Soutien à la créativité et à l'innovation dans la production des contenus locaux pour la radio, la télévision et les nouveaux médias", le 14 octobre 2005**


"Que comprend-on par contenu local?". L'UNESCO souligne qu'au cours des dernières années s'est développée une reconnaissance croissante du besoin de nourrir avec du contenu local les médias nouveaux et traditionnels, pour accroître les capacités et les compétences des communautés et les emmener vers une société du savoir sans exclusion. A cet égard, l'UNESCO définit le contenu local comme étant l'expression du savoir localement adapté et appartenant à une communauté, qui est pertinent à la situation de cette communauté. Selon elle, la création et la diffusion de contenu offrent des occasions d'interaction et de communication avec autrui à chaque membre de la communauté, lui permettant d'exprimer ses propres idées, ses connaissances et sa culture dans sa propre langue. Or, remarque-t-elle, après des décennies d'insistance sur l'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, la communauté internationale et les agences de développement se posent aujourd'hui une question cruciale: l'accès à quoi?

Pour l'UNESCO, les médias, bien qu'étant considérés comme les plus puissants outils d'expression et de transmission culturelle dans les sociétés modernes, sont de plus en plus nourris par des puissants conglomérats qui fournissent la majorité des productions vues à travers le monde, et qui dominent l'industrie audiovisuelle. Dans cette optique, l'action de l'UNESCO, ces dernières années, s'est concentrée sur l'amélioration de la production de contenus locaux, et sur la distribution de programmes audiovisuels de qualité dans les pays en développement. Elle s'est également axée sur la promotion de concepts tels que le service public de radiotélévision, et les dimensions éducatives et culturelles des médias audiovisuels. De fait, l'objectif de l'UNESCO est de stimuler un débat et une réflexion à l'échelle internationale autour de l'impact de la globalisation sur la production audiovisuelle, mais également d'explorer de façon pratique, les mécanismes existants et émergents utilisés pour développer la diversité culturelle dans la société de l'information. L'UNESCO recherche à cet effet des nouveaux partenariats entre les gouvernements, artistes, chefs de file de l'industrie, télévisions, radios, décideurs et citoyens.

Par conséquent, l'UNESCO a élaboré un Programme pour un contenu créatif sur la base d'une Plate-forme audiovisuelle qui vise à promouvoir la distribution de contenus télévisuels du Sud vers le Nord et du Sud vers le Sud. C'est en même temps un outil efficace de promotion et de marketing pour producteurs indépendants et diffuseurs ainsi qu'une riche source de programmes destinés aux diffuseurs, aux responsables de

festivals et aux autres institutions intéressées.

[Pour s'enregistrer au programme:](#)

- [Portail de l'UNESCO sur le contenu créatif](#)
- [Plate-forme audiovisuelle de l'UNESCO](#)
- [International Institute for Communication and Development : "Collecting and propagating local development content: synthesis and conclusions"](#) 

Haut de la page 

### **CEDEAO - La culture au cœur du développement – 29 août 2005**

Lors de la seconde Conférence des ministres de la Culture des pays membres de la CEDEAO ( *Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest*) à Abuja au Nigeria, du 23 au 26 août 2005, les participants ont adopté une déclaration portant sur la protection de la diversité culturelle. La déclaration constitue une innovation majeure par rapport à la première réunion de Dakar de mai 2002. En effet, dans cette déclaration, les ministres de la Culture de la CEDEAO lancent un appel " pressant " aux autres pays membres de regroupements sous régionaux, à s'engager dans la même voie pour " défendre et promouvoir l'expression culturelle plurielle, par le soutien aux manifestations culturelles d'envergure régionale " .

Lors de cette conférence, les ministres ont en outre mis au point un mécanisme de financement des activités culturelles en Afrique de l'Ouest. L'accès des populations à la culture fait, en effet, partie des éléments essentiels de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la cohésion sociale. Les ministres ont également adopté le principe d'élaborer une politique régionale pour promouvoir les Musées, en s'appuyant sur le "Projet Musées de l'Afrique Occidentale" basé à Dakar, au Sénégal. Dans ce cadre, la République du Bénin a obtenu 3,0489 millions d'euros de l'Union Européenne, pour financer son Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisés (PSICD).

La rencontre d'Abuja avait pour objectif la mise en œuvre du Plan d'action Nepad-Culture, adopté à l'issue de la première Conférence des ministres de la Culture des pays membres de la CEDEAO à Dakar. Selon la Déclaration et le Plan d'action de Dakar, "l a culture est une dimension essentielle du développement à visage humain "

Sources :

- [Le Soleil de Dakar](#)
- [Espace économique francophone](#)

Haut de la page 

### **OCDE - L'avenir de l'économie numérique: création de contenu numérique, distribution et accès – 30 et 31 janvier 2006**

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) rapporte que le commerce électronique est un élément central pour assurer une croissance économique durable, des emplois plus nombreux et valorisants, l'expansion du commerce mondial et l'amélioration des conditions sociales. Les analyses réalisées sous son initiative ont permis une vaste réflexion sur la mise en place des divers éléments susceptibles de fournir un environnement favorable à cette forme de commerce.

Dans ce contexte, l'OCDE organise les 30 et 31 janvier 2006 à Rome, conjointement avec le ministère italien de l'Innovation et des Technologies, une conférence sur ***l'avenir de l'économie numérique: création de contenu numérique, distribution et accès***. Cette conférence passera en revue les implications du développement des contenus numériques afin d'éclaircir le développement de nouveaux modèles d'entreprise, d'une part, et d'identifier les approches qui contribuent à un environnement favorable au contenu haut débit, d'autre part.

- [Portail de l'OCDE sur la Conférence](#)

- [Programme du Colloque](#) 
- [L'OCDE et le contenu numérique: Politiques de l'information et des communications](#)
- [Notes de présentation sur les thèmes de la Conférence](#)
- [Les travaux de l'OCDE sur le contenu numérique](#)
- [Portail de l'OCDE sur les Technologies de l'information et de la communication](#)
- [Portail de l'OCDE sur l'économie numérique et la société de l'information](#)

Haut de la page 

### **Australie – Stratégie pour le développement des industries créatives (Queensland Creative Industries Strategy- A Framework for the Future - Queensland Government, State Development and Innovation), 2005**

Cette stratégie précise le modèle de coopération public/privé visant à soutenir le développement des industries créatives au Queensland et complète les politiques et programmes déjà existants. Les liens entre culture, économie et développement y sont exposés afin de répondre aux besoins de ces industries et de guider les responsables des politiques publiques. Des données statistiques permettent de mieux saisir le portrait de ces industries et leur place dans l'économie locale. La stratégie conjugue cinq principales initiatives transversales (relevant de la finance, de l'éducation, de l'innovation, de l'approvisionnement et du marketing) et de multiples interventions sectorielles (musique, cinéma, arts de la scène).

- [Creativity is big business – A framework for the future , 2005.](#)

Source: [ENAP, LEPPM/OAP, Capsules Monde no 4](#)

Haut de la page 

### **Belgique - Refonte de la Politique culturelle de la Communauté française - 7 novembre 2005**

La Communauté française de Belgique a effectué une réforme de sa politique culturelle. Les nouvelles priorités pour la culture ont été définies en collaboration avec les représentants du monde culturel. Issue des États généraux de la culture tenus en novembre 2005, cette politique favorise une plus grande cohérence en matière de culture, face aux changements résultant de la mondialisation et de l'évolution interne de ce secteur.

Elle définit cinq axes d'intervention dont le premier porte sur la réforme de l'administration afin de promouvoir une approche globale et cohérente de la culture. Le deuxième axe d'action porte sur le soutien à la création et aux créateurs. Un guichet unique verra le jour pour simplifier les démarches administratives des créateurs et permettre des aménagements fiscaux. Un axe à part entière concerne la valorisation des productions culturelles de la Communauté par des partenariats avec les chaînes de télévision *Arte* et *RTBF* ainsi que le recours aux nouveaux supports (Internet, DVD, par exemple) afin de faciliter la diffusion de ces productions. Le quatrième axe comprend toutes les initiatives visant à favoriser la participation du public dont les droits seront codifiés dans une charte de déontologie des opérateurs culturels. Enfin, le cinquième axe revoit les mécanismes de financement des activités culturelles afin de dégager 100 millions d'euros de ressources supplémentaires pour la culture grâce à une meilleure gestion du patrimoine immobilier et à des avantages fiscaux pour encourager les investissements privés.

Du reste, une nouvelle gouvernance est au cœur de la réforme, révisant les modes d'investissement, supportant l'intégration des politiques culturelles internationales et communautaires et justifiant la création d'une nouvelle instance: le Conseil général des politiques culturelles. En définitive, cette nouvelle politique vise à promouvoir la diversité culturelle et garantir l'accès de tous à la culture, de même que la valorisation

de la culture. De plus, elle mise sur l'accessibilité et la participation pour tous et préconise notamment, sous l'axe du financement, la concentration des moyens et la création d'une société de développement des entreprises culturelles.

La Politique culturelle pluriannuelle de la Communauté française de Belgique a été proposée par Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, le 7 novembre 2005.

- [Politique culturelle de la Communauté française de Belgique](#) 
- [Communiqué de presse de la Communauté française de Belgique](#)
- [Discours de la ministre Fadila Laanan](#)

Sources:

- [ENAP, LEPPM/OAP, Capsules Monde no 4](#)
- [Espace économique francophone](#)

Haut de la page 

### **Cameroun - Création d'une Société pour le développement des médias africains – Douala, 12 octobre 2005**

Les journalistes africains se sont dotés d'une nouvelle structure pour défendre la liberté de la presse et pour renforcer les capacités professionnelles dans les médias africains. La Société pour le développement des médias en Afrique (SODMA) a été créée à l'issue d'une conférence consacrée aux médias dans les démocraties émergentes qui s'est déroulée à Douala au Cameroun en octobre 2005. Une soixantaine de journalistes provenant de vingt-trois pays, en majorité francophones, y ont participé.

- Source : [Espace économique francophone](#)

Haut de la page 

### **Canada - Étude comparative du financement des arts dans divers pays: Résultats préliminaires - Claire McCaughey, Conseil des Arts du Canada, Octobre 2005.**

Ce rapport vise à fournir certaines indications sur la situation actuelle du Canada, comparativement à celle d'autres pays, en matière de financement des arts, en particulier à l'échelle nationale. À cet égard, l'étude compare le financement des arts au Canada avec celui de divers pays, en tenant compte du financement global de la culture par pays - tous niveaux de gouvernement confondus -, tout comme du financement sectoriel des arts. En outre, le rapport plaide explicitement en faveur d'un financement accru des arts au Canada afin d'assurer aux organismes artistiques et aux artistes canadiens un épanouissement et un fonctionnement comparables à ceux de leurs pairs d'autres pays.

Les résultats présentés dans ce rapport préliminaire sont partiels et doivent être pondérés en tenant compte des limites propres à la comparaison de données issues de pays diversifiés. Cependant, cette étude permet d'obtenir des indicateurs de la situation actuelle du Canada en matière de financement des arts.

- [Conseil des Arts du Canada](#) 

Source: [ENAP, LEPPM/OAP, Capsules Monde no 4](#)

Haut de la page 

### **Mali – Financement de la culture : Lancement d'un programme de**

## **promotion des activités artistiques et culturelles (PSIC) – 10 septembre 2005**

Le ministre de la Culture du Mali a annoncé le lancement de la deuxième phase du Programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles (PSIC). Le PSIC est l'un des volets de la coopération culturelle de l'Union européenne avec les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), créé dans le but de soutenir le développement des activités culturelles et de renforcer les capacités des différentes filières du secteur. Tous les acteurs culturels, artistes, collectivités locales, associations, sont éligibles aux financements accordés dans le cadre de ce programme.

Le PSIC a pour ambition de faire des ressources culturelles du pays un véritable levier de développement économique et social, tout en s'appuyant sur la promotion de la richesse et de la diversité culturelle et artistique du Mali. Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan d'action du ministère de la Culture pour la période 2005-2007. L'Union européenne a alloué 4,9 millions d'euros à la première phase du programme, tandis que la deuxième phase est dotée d'un budget annuel de 274 408 euros. Le PSIC permettra ainsi de soutenir sur une période de quatre ans divers projets tels que la construction de musées régionaux; le financement d'institutions comme le Palais de la culture, le Conservatoire des arts, l'Institut national des arts et le Musée national. Il fournira aussi un appui pour la réalisation de trois films long-métrages maliens.

Au Burkina Faso, le PSIC vient d'achever sa deuxième phase. Piloté par une cellule créée auprès du ministère de la Culture, le PSIC a financé des projets dans les filières des arts vivants et plastiques.


Sources :

- [Commerce et investissement – Espace économique francophone](#)
- [Économie de la culture - Espace économique francophone](#)

Haut de la page 

## **Nouvelle-Zélande - Stratégie culture et patrimoine 2005-2009 ( Ministry's Statement of Intent for the period 2005 to 2009 ), le 19 mai 2005 – 2005/05/19**

La stratégie 2005-2009 en matière de culture et de patrimoine vise à assurer le développement de la culture en Nouvelle-Zélande en tenant compte des particularités nationales, mais aussi des impacts de la mondialisation – notamment de ses effets relatifs aux questions identitaires. L'amélioration de la communication et de la coopération entre les différents organes responsables de la culture, le développement de la fonction de conseil stratégique, le renforcement de la gouvernance dans les agences supportées par le ministère de la culture, l'amélioration des services, l'implantation de grands projets, ainsi que l'institutionnalisation de la sensibilisation à l'apport culturel sont les principales stratégies envisagées.

- [Te Manatu-Taonga/Ministry for Culture and Heritage. Statement of Intent 2005-2009](#) 

Source: [ENAP, LEPPM/OAP, Capsules Monde no 4](#)

Haut de la page 

## **Québec – L'impact de la mondialisation sur les industries culturelles et créatives - Rapport 2 , Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM), ÉNAP, décembre 2005, 2005/12**

Dans ce rapport publié par l'ÉNAP, l'anthropologue Anne-Marie Robert étudie les interactions qui existent entre la culture et le phénomène de la mondialisation, et de manière spécifique la contribution des politiques publiques au dynamisme de la culture québécoise. Elle postule que la culture, tant du point de vue de son importance économique que de son rôle dans l'affirmation de l'identité du Québec sur son territoire et à l'étranger, constitue un secteur qui suscite l'attention du gouvernement québécois

et de ses partenaires. L'une des résultantes de cet intérêt constitue notamment les efforts investis par le Québec en faveur de l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles le 20 octobre 2005.

Pour illustrer l'importance de ce secteur, elle souligne que le Québec, aussi bien que le Canada, offrent des subventions et des mesures fiscales qui permettent d'appuyer le dynamisme des entreprises culturelles sur leur territoire. Face au développement des nouvelles technologies, qui révolutionnent à l'échelle mondiale la diffusion de la culture, les gouvernements se sont adaptés afin d'offrir des programmes d'appui financiers et des instruments légaux (la modification de la Loi sur le droit d'auteur par le Parlement du Canada, par exemple) susceptibles de permettre aux créateurs canadiens d'affronter la concurrence internationale, notamment dans le secteur de l'audiovisuel. Par ailleurs, les gouvernements du Canada et du Québec oeuvrent pour sensibiliser les décideurs internationaux à ne pas considérer les industries culturelles comme de simples productrices de biens et services soumis aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

- [L'impact de la mondialisation sur la culture au Québec – Rapport 2](#) 

Haut de la page 